



## ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :  
c/o Office de l'environnement (ENV)  
Les Champs Fallat  
CH-2882 St-Ursanne  
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11  
kathrin.gschwind@jura.ch  
www.cis-bonfol.ch

### Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

**SEANCE N° 2/2009**      DATE :      **Vendredi 5 juin 2009**  
LIEU :      **Bonfol, site de la DIB (visite)**  
                  **Beurnevésin, salle communale (séance)**  
HEURE :      **10h00 – 11h00 visite du site; 11h10 – 12h05 séance**  
REDIGE PAR :      Kathrin Gschwind

Entité	Participant-e		Présent	Excusé/ Absent	
Longet René, Président			x		
<b>Entités fondatrices</b>					
RCJU – Office de l'environnement	Bapst	André		x	
	Fernex	Jean		x	
	Meusy	Jean-Pierre	x		
	Schaffter	François	x		
	Buser	Marcos		x	
bci Betriebs-AG	Fischer	Michael	x		
	Kurc	Damien	x		
	Luttenbacher	Rémi	x		
<b>Institutions suisses</b>					
Commune de Bonfol	Hennet	Jean-Claude		x	
	Girardin	Pascal	x		
Commune de Beurnevésin	André-Fridez	Claude	x		
	Guenat	Cindy		x	
Office fédéral de l'environnement	Wenger	Christoph		x	
	Hammer	Bernhard		x	
<b>Institutions françaises</b>					
Région Franche-Comté - Administration	DIREN	Collin-Huet		x	
	DIREN	Pivard		x	
	DIREN	Recchia	Elodie	x	
Région Alsace - Administration	DIREN	Gillet		x	
	DRIRE	Mouttet		x	
Département Haut-Rhin, Administration	DDAF	Scherrer		x	
	DDASS	Michel		x	
	DDAF	Comesse	Jean-Michel	x	
Département Haut-Rhin, Conseil général		Reinhard		x	
		Walter	Georges		x
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-Préfet d'Altkirch		Charrier	Alain		x
Territoire de Belfort, Administration	DDASS	Lalaurie	Eric		x
Territoire de Belfort, Conseil général		Forcinal	Anne-Marie		x
		Raymond	Jean	x	

Entité	Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		x
	Waechter	Antoine		x
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président	x	
	Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy; Communauté des communes de Sud Territoire	Ecoffey	Hubert		x
	Pinol	Jean-Pierre		x
Syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Allaine	vacant			x
<b>Société civile</b>				
WWF Suisse	Riat	Philippe		x
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Mathias		x
	Boehlen	Nadia		x
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		x
	Merguin Rossé	Lucienne	x	
Unia Le Syndicat	Fedele	Pierluigi	x	
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis		x
	Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président	x	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle	x	

## Introduction

R. Longet ouvre la séance et remercie les représentants de bci pour l'organisation de la visite qui vient de se dérouler sur le site de l'assainissement. La visite a permis aux participants de se rendre compte de la dimension et de l'avancement des travaux. Il remercie particulièrement Monsieur le Maire Claude André pour l'accueil à la salle communale de Beurnevésin.

R. Luttenbacher présente M. Damien Kurc, qui vient de commencer son activité au sein de bci Betriebs-AG. Il assistera MM. Anton Aeby et R. Luttenbacher dans la direction du projet.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans modification.

### 2. Procès-verbal de la séance du 13 mars 2009

Le procès-verbal est accepté sans modification.

En référence à la liste des membres qui figure dorénavant en introduction de chaque procès-verbal, R. Longet demande aux membres de vérifier systématiquement les coordonnées et de signaler au secrétariat toute éventuelle modification. Il informe que Mme A.-F. Wagner a quitté bci Betriebs-AG.

R. Longet informe qu'il a transmis à bci la demande relative au budget annuel de la CIS. M. Fischer indique que la réponse lui parviendra prochainement.

### 3. Film documentaire de la CIS

R. Longet introduit le sujet en rappelant le but visé par le projet de film documentaire, à savoir récupérer la mémoire des débats qui ont eu lieu sur le thème de la DIB. En quelque sorte, le film serait le pendant de l'actuel enregistrement des séances. Lorsqu'on voit le chantier aujourd'hui, il est difficile de s'imaginer le développement de ce projet. Dans ce sens, le film serait en quelque sorte la mémoire de l'ingénierie humaine qui a mené ce projet. La Commission dispose d'un cahier des charges et d'une somme de 37'500 francs actuellement assurée par différentes entités, soit:

le Département jurassien de l'environnement et de l'équipement:	CHF	20'000
bci Betriebs-AG	CHF	15'000
la Commune de Bonfol	CHF	1'500
le Collectif Bonfol	CHF	1'000
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>37'500</b>

R. Longet propose ainsi d'arrêter la recherche de fonds et d'adapter le projet à la somme réunie, en espérant que le film pourra se réaliser dans ces conditions, au même titre que les enregistrements des séances qui ont pu se faire avec un budget nettement plus restreint que prévu initialement.

#### Décision:

- La proposition de R. Longet de réaliser un film avec la somme promise, soit 37'500 francs, est acceptée à l'unanimité, sous réserve de faisabilité.
- R. Longet prendra contact avec J.-C. Hennet pour voir avec lui les possibilités tenant compte du nouveau budget.

### 4. Suivi environnemental et social

#### Suivi environnemental

R. Longet rappelle que le 16 mars 2009, soit pratiquement le lendemain de la dernière séance de la CIS, le Collectif Bonfol a publié un communiqué de presse intitulé "Des substances toxiques analysées dans les sources de Bonfol mettent à jour les insuffisances de contrôle de la BCI et de l'Etat jurassien". Le communiqué de presse fait référence au rapport du 10 mars 2009 du bureau RWB, intitulé "Screenings GC-MS des sources de Saint Fromont, de la Fontaine de Pfetterhouse et de l'eau du 2<sup>e</sup> étang de la STEP de la Décharge industrielle de Bonfol".

R. Longet se montre quelque peu étonné de la manière d'alerter la presse par un tel communiqué sans informer les partenaires de la CIS, au lendemain d'une séance de cette dernière, tout en rappelant que chaque membre de la CIS a le droit d'exprimer son opinion en séance.

#### Point de vue du Canton:

J.-P. Meusy rappelle le dispositif de haute surveillance environnementale (air, eaux, sols) mis en place par le Canton et basé sur deux piliers, à savoir une surveillance menée par bci selon un programme validé par le Canton et ses experts ainsi qu'une haute surveillance réalisée par le Canton. Il suggère que la surveillance de l'air pourrait au besoin faire l'objet d'une présentation lors d'une prochaine réunion de la CIS.

S'agissant de la surveillance des eaux, J.-P. Meusy rappelle en introduction que la situation du piézomètre SG61, qui montre un accroissement de certains composés chlorés et dont il avait été fait mention lors de la séance du 13 mars, a été suivie de près et discutée avec les experts du Canton et bci. Actuellement, un pompage sur ce piézomètre est effectué et un point de situation sera fait d'ici quelques semaines.

S'agissant de l'application de la Convention passée en janvier 2008 entre bci et Greenpeace, il a été convenu que les analyses par screening prévues soient effectuées par bci. De son côté, le Canton réalisera également de telles analyses. La première campagne a d'ailleurs été effectuée le 4 juin 2009, en présence du Prof. Oehme.

S'agissant finalement de la prise de position du Canton consécutive au communiqué de presse du Collectif Bonfol du 16 mars, le Canton a en effet établi un papier intitulé "Assainissement de la DIB et surveillance des eaux: le point de vue de l'Office cantonal de l'environnement". Ce document, qui précise les mesures

de surveillance en cours tout en commentant les méthodes et interprétations des analyses menées par le Collectif de Bonfol, a été distribué le 16 avril 2009 à l'occasion de la matinée d'information organisée par bci à l'intention des médias.

Point de vue de bci Betriebs-AG:

R. Luttenbacher informe que le chantier suit son cours normalement. En vue de l'obtention du permis d'exploitation de la station d'épuration (STEP), il y aura prochainement une visite avec les représentants du Canton. Les gros œuvres des infrastructures seront achevés d'ici la fin de l'été, le pavillon d'information est quasiment achevé. La séance du mois de décembre de la CIS pourra se tenir dans ce dernier, sachant que celle de septembre est déjà prévue à Pfetterhouse. Au niveau de la surveillance, un certain nombre d'étapes a été franchi, en l'occurrence au niveau des émissions dans l'air où le programme se poursuit avec la mise en place de deux stations de surveillance de l'air supplémentaires (une sur la parcelle de la Fondation Edith Maryon et une sur le site de la DIB). En plus de l'élargissement de deux à quatre stations, bci mesure désormais également les COV sur les quatre stations; les premiers résultats viennent d'être publiés sur son site internet. Au niveau de la surveillance des eaux, bci se préoccupe du forage SG61; au stade actuel, un échantillonnage est effectué toutes les deux semaines dans ce forage et les forages voisins. Dans une étape supplémentaire, il a été décidé en accord avec les autorités cantonales de procéder à un pompage en continu dans SG61 avec un débit de 3 m<sup>3</sup> par jour suivi analytiquement par des prélèvements hebdomadaires pour comprendre l'origine des substances trouvées et d'établir un bilan massique. Les eaux de ce forage sont traitées à la STEP, comme celles de SG19b.

Point de vue du Collectif Bonfol

M. Forter se montre étonné de la réaction manifestée par R. Longet. Se référant au PV de la séance du 13 mars, M. Forter dit que ce dernier mentionne ce que le Collectif Bonfol a exprimé quelques jours plus tard dans son communiqué. Selon son opinion, le Canton et bci font également des communiqués de presse sans informer préalablement les partenaires de la CIS.

Pour R. Longet, plus les choses qui fâchent sont discutées au sein de la CIS, plus cette commission est utile. Il demande à M. Forter de préciser les revendications du Collectif Bonfol.

M. Forter évoque les points ci-après:

- ◆ Le changement du filtre de charbon actif qui n'est toujours pas fait.
- ◆ La critique mentionnée dans le document "Point de vue de l'Office cantonal de l'environnement", comme quoi, "*... mises dans leurs contextes, les teneurs révélées demeurent très faibles et finalement assez peu crédibles, selon les experts du CHYN et le Prof. Oehme lui-même.*" n'est pas acceptable pour le Collectif Bonfol.
- ◆ J.-L. Walther et M. Forter vont solliciter bci et le Canton afin de les rencontrer pour discuter des analyses.
- ◆ Le fait que le Canton effectue de son côté des analyses par screening est salué par le Collectif Bonfol.

R. Longet constate que, dans le fond, les revendications ne sont pas insurmontables. Il trouve bien qu'elles aient été concrétisées de manière à pouvoir situer les controverses à ce sujet.

J. Frisch était également un peu étonné par rapport à la manière de communiquer du Collectif Bonfol. Etant interpellé par plusieurs personnes, il a dû avouer avoir découvert le lendemain d'une séance de la CIS les points d'interrogation et de remise en cause. Il est d'accord d'échanger et d'avoir des controverses au sein de la CIS, mais le timing choisi pour la communication n'était pas le meilleur.

R. Longet demande au Canton si les revendications du Collectif étaient réalistes.

En référence au document "Point de vue de l'Office cantonal de l'environnement", J.-P. Meusy précise que le Canton, mis en cause par les termes "insuffisances du contrôle de bci et de l'Etat jurassien", se devait de prendre position ce d'autant que le dispositif de surveillance du Canton a fait ses preuves et que d'autre part le rapport RWB, avec son ton alarmiste, n'est pas tolérable. Cet avis est partagé par les experts du Canton et par le Prof Oehme lui-même. Le Canton a néanmoins décidé d'intégrer à l'avenir les composés de la famille des pyridines dans les substances à analyser.

R. Longet rappelle l'importance de rester dans le concret, il y a eu longtemps une polémique autour de la mise en place de piézomètres, finalement une solution a été trouvée. Les controverses obligent les parties à s'expliquer et à motiver leurs positions et décisions.

J. Frisch souhaite s'adresser au maître d'ouvrage concernant un problème d'eaux de pluie en lien avec la couverture de la halle d'excavation de la DIB. En cas d'orages violents, les eaux s'accumulent de manière plus forte et il y a un risque d'inondation au travers du Rosersbach. J. Frisch souhaite avoir des garanties et des précisions concernant ces écoulements d'eau de pluie en cas d'orages. Il aimerait évoquer ce sujet sur place.

R. Luttenbacher répond que les eaux de pluies sont tout d'abord récoltées sur place et passent soit par un réservoir d'eau industrielle, soit par un bassin technique. Pour prévenir un afflux important d'eau dans le Rosersbach, le Bureau CSD a prévu un dispositif de laminage des eaux qui partiraient en direction de Pfetterhouse.

M. Fischer précise qu'il s'agit là d'une demande liée au permis de construire. Il assure J. Frisch que tout est prévu au niveau de la législation afin d'installer des ouvrages qui permettent de laminer les eaux. Ce dispositif est prévu dans le concept et suivi par les autorités.

### **Revendications exprimées lors de la séance du 13 mars 2009**

En référence à la discussion intervenue lors de la séance du 13 mars, R. Longet cède la parole à P. Fedele afin qu'il donne des informations complémentaires à ce sujet.

P. Fedele tient à s'excuser pour son absence lors de la dernière séance du 13 mars. Il fait un bref état de situation quant aux licenciements intervenus chez Parietti, en soulevant notamment que la situation pour ces personnes semble être sévère.

Plus particulièrement, P. Fedele souhaite revenir ce jour à deux points:

- ♦ *Visite du site*: dans le but d'évaluer la sécurité des travailleurs, les syndicats souhaitent avoir un accès favorisé sur le site, de manière plus ou moins libre (annonce téléphonique quelques heures avant la visite) avec un expert qu'ils détermineront.
- ♦ *Respect des bases légales suisses*: les syndicats souhaitent savoir si les entreprises spécialisées qui travaillent sur le site actuellement ont établi les déclarations exigées relatives à la libre circulation des personnes.

R. Longet rappelle que le rôle de la CIS étant celui d'une plateforme d'échange d'information, elle n'a pas de compétence décisionnelle

R. Luttenbacher réaffirme que la demande d'accès au site ne pose aucun problème à bci, sous condition que les directives de sécurité soient respectées. S'agissant du 2<sup>e</sup> point mentionné par P. Fedele, R. Luttenbacher était présent lors d'un contrôle effectué par l'autorité compétente. N'ayant pas eu de retour à ce sujet, il part du principe que le résultat du contrôle était en ordre. Toutefois, il contactera l'entreprise Marti pour avoir confirmation.

## **5. Divers, prochaine séance**

**Site internet de la CIS:** K. Gschwind informe qu'en 2008 et début 2009, elle a fait face à quelques problèmes d'hébergement du site internet de la Commission d'information et de suivi, liés au fait que le site est hébergé par le Canton mais entretenu par un mandataire (M. Yves Juillerat, Moutier). La question qui se posait était de savoir si le Service informatique du Canton (SDI), qui a redéfini ses directives en matière de sécurité pour l'hébergement de sites, poursuivrait l'hébergement du site de la CIS. Après avoir examiné la nouvelle solution mise en place par le SDI, M. Juillerat a rencontré différents problèmes d'accès pour effectuer les mises à jour. Il s'est dès lors avéré plus judicieux de choisir un hébergement externe au serveur du Canton. Les frais annuels liés à ce nouvel hébergement se montent à CHF 120.-- (hébergement + nom de domaine). La nouvelle adresse est désormais [www.cis-bonfol.ch](http://www.cis-bonfol.ch), l'adresse actuelle [www.jura.ch/ci-bonfol](http://www.jura.ch/ci-bonfol) étant redirigée vers la nouvelle.

**Prochaine séance:** R. Longet rappelle que la CIS est invitée à siéger à **Pfetterhouse le 18 septembre 2009.**

La séance est levée à: 12h05

Pour le procès-verbal:  
Kathrin Gschwind